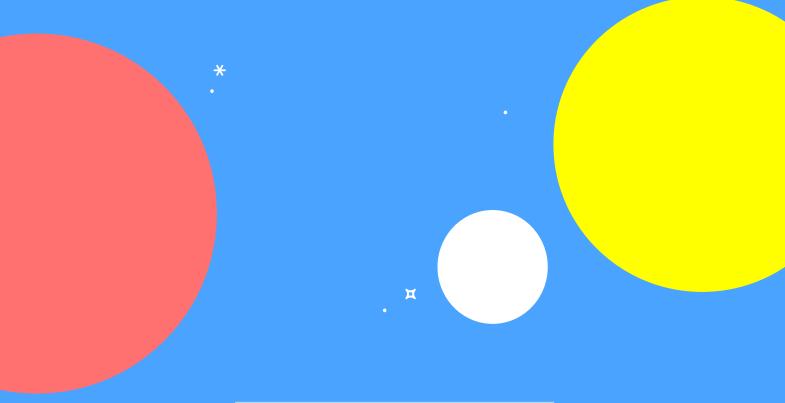


DÉVELOPPEUR FREELANCE:

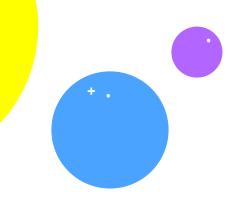
LE GUIDE POUR CHOISIR SON STATUT LÉGAL



Le guide COMET en partenariat avec NOVAA

SOMMAIRE

	INTRODUCTION: LES FONDAMENTAUX Devenir freelance Distinguer statut, société et entreprise Les différents statuts juridiques pour freelances	4 6 8 11
2.	MICRO-ENTREPRISE (ME): LE STATUT LE PLUS SIMPLE POUR COMMENCER Micro-entrepreneur ou auto-entrepreneur? Avantages Gérer son activité de micro-entrepreneur	12 14 14 18
3.	TROIS FAÇONS DE CRÉER SON ENTREPRISE EN RESTANT SALARIÉ Le portage salarial Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) Le congé pour création d'entreprise	20 22 24 24



LES STATUTS POUR PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

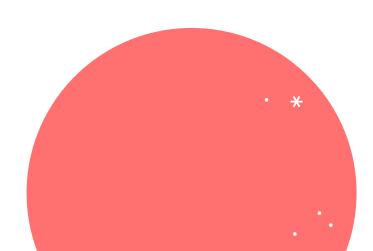
EI 28 SASU ou EURL 30

26

5.

RESSOURCES Quel statut choisir? Conclusion 42 Fiche pratique - TVA Fiche pratique - Cotisation Foncière des Entreprises 47 Fiche Pratique - Sites utiles 49 Portraits de freelances 50







Introduction: Les Fondamentaux



Introduction: Les Fondamentaux

DEVENIR FREELANCE

Par définition, un freelance est un professionnel indépendant qui réalise des missions qui lui sont commandées par des entreprises. Ce n'est pas un terme reconnu juridiquement en France. Il ne s'agit pas non-plus d'un statut légal : deux travailleurs indépendants peuvent tout à fait avoir des statuts différents. Pour faire simple, être freelance aujourd'hui revient à disposer de la capacité à émettre une facture à son client.

Remarque

Les professions libérales réglementées (architectes, médecins, notaires, avocats, etc.) ne sont pas comptabilisés dans la catégorie des freelances.

*

Il existe de nombreux avantages à devenir freelance, dont voici les trois principaux :

→ Liberté de choisir ses projets

Un freelance choisit ses missions en fonction des critères qu'il souhaite privilégier. Type d'entreprise, ambiance de travail, niveau de rémunération, impact du projet, développement de compétences spécifiques, etc: c'est à chacun de déterminer ce qu'il recherche en fonction de ses priorités actuelles.

→ Liberté de choisir son rythme et lieu de travail

Temps plein, temps partiel, sur site, en remote (ou télétravail) : un freelance a beaucoup plus de choix sur ses conditions de travail qu'un employé, qui voit souvent celles-ci imposées. Bien sûr, cela dépend aussi des attentes de son client et fait souvent l'objet d'une négociation. Être plus autonome sur ces conditions est source de motivation et d'équilibre de vie supérieur.

→ Liberté de fixer sa rémunération

Contrairement à un employé, un freelance peut faire évoluer sa rémunération d'un projet à l'autre. Un argument souvent cité est celui d'une réappropriation plus juste de sa propre valeur ajoutée. Car vu les marges appliquées par les sociétés de conseil pour des prestations tech et data, fournir un travail similaire sans intermédiaire permet à un freelance d'accéder à une rémunération plus élevée.



Le Tarif Journalier Moyen (TJM) est l'indicateur référent en termes de rémunération pour un indépendant. D'autres modalités de paiement existent comme le forfait (tarif négocié pour un nombre de jours définis) ou la rémunération au livrable (estimation du coût d'une tâche à réaliser).

Selon le cabinet McKinsey¹, près de 100 millions d'individus vivant dans l'Union Européenne (soit 20% de la population active de l'UE) tirerait une partie ou la totalité de son revenu du travail indépendant. Fin novembre 2018, l'INSEE indiquait que les immatriculations de micro-entrepreneurs avaient augmenté² de 28% sur les douze derniers mois, pour passer la barre du million de travailleurs français avec ce statut.

JE ME SUIS LANCÉ EN TANT QUE FREELANCE CAR
JE NE TROUVAIS PAS DE BOÎTE QUI ME PLAISAIT VRAIMENT.
[...] JE N'ÉTAIS PAS NON PLUS SATISFAIT DE LA MANIÈRE
DONT LE SALARIAT FONCTIONNE, AVEC CETTE IDÉE DE
'RENTRER DANS UNE BOITE POUR M'OCCUPER'.



Introduction: Les Fondamentaux

DISTINGUER STATUT, SOCIÉTÉ ET ENTREPRISE

En France, c'est par son statut qu'un freelance est capable d'émettre une facture à un client. Au Royaume-Uni ou en Allemagne, c'est un droit acquis à la naissance : leurs équivalents du SIRET sont directement reliés à leur numéro de sécurité sociale. Si l'approche française peut sembler plus complexe par la multiplicité des choix et par un niveau d'information asymétrique, de nouveaux acteurs comme Novaa Expertise sont de précieux alliés pour conseiller les nouveaux freelances.

Il existe trois types de statuts³ pour caractériser une activité d'entrepreneur :

- → Le statut juridique : c'est le cadre légal qui s'applique à l'activité exercée. Il détermine les responsabilités, droits et devoirs qui vous incombent. On parle aussi de forme juridique.
- → Le statut social : celui-ci définit de quelle manière sera assurée la personne exerçant cette activité contre les divers risques de la vie. On parle aussi de régime social.
- → **Le statut fiscal :** celui-ci détermine de quelle manière l'activité sera soumise à impôt. On parle aussi de régime fiscal.

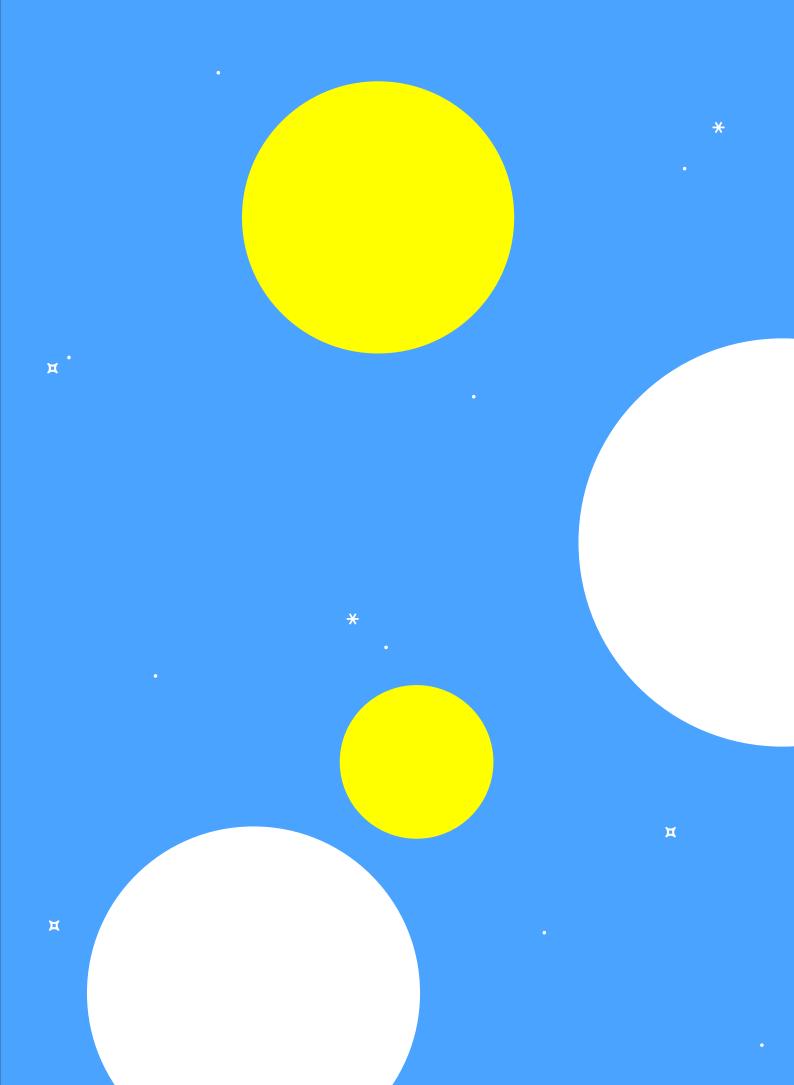
Il convient également de distinguer les notions d'entreprise et de société. Dans le langage commun, ceux-ci désignent souvent une seule et même chose : à savoir une organisation créée dans le but de produire ou de fournir des biens et des services à des clients.

Il existe cependant une différence majeure dans leurs définitions légales :

Une entreprise individuelle est la propriété exclusive d'une **personne physique.** Elle ne forme qu'une seule et même personne avec l'entrepreneur.

Une société est une personne morale distincte de son fondateur. Créer une société revient à créer une nouvelle personne juridiquement distincte des associés fondateurs, qui sont des personnes physiques. Cette personne morale dispose de son propre patrimoine, initialement composé des biens apportés par ses créateurs.

Ces distinctions sont des notions fondamentales à maîtriser avant de lancer son activité.







Introduction: Les Fondamentaux

LES DIFFÉRENTS STATUTS JURIDIQUES POUR FREELANCES

Une entreprise peut exister sous plusieurs statuts juridiques :

- → Entreprise Individuelle (EI)
 - ⇒ Micro-Entrepreneur (ME), synonyme d'Auto-Entrepreneur⁴ (AE)
- → Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)
- → Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)
- → Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL)
- → Société par Actions Simplifiée (SAS)
- → Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
- → Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)

D'une manière générale, le régime social est une conséquence du choix du statut juridique. Selon la forme juridique de l'entreprise et du statut choisi, le chef d'entreprise est rattaché à :

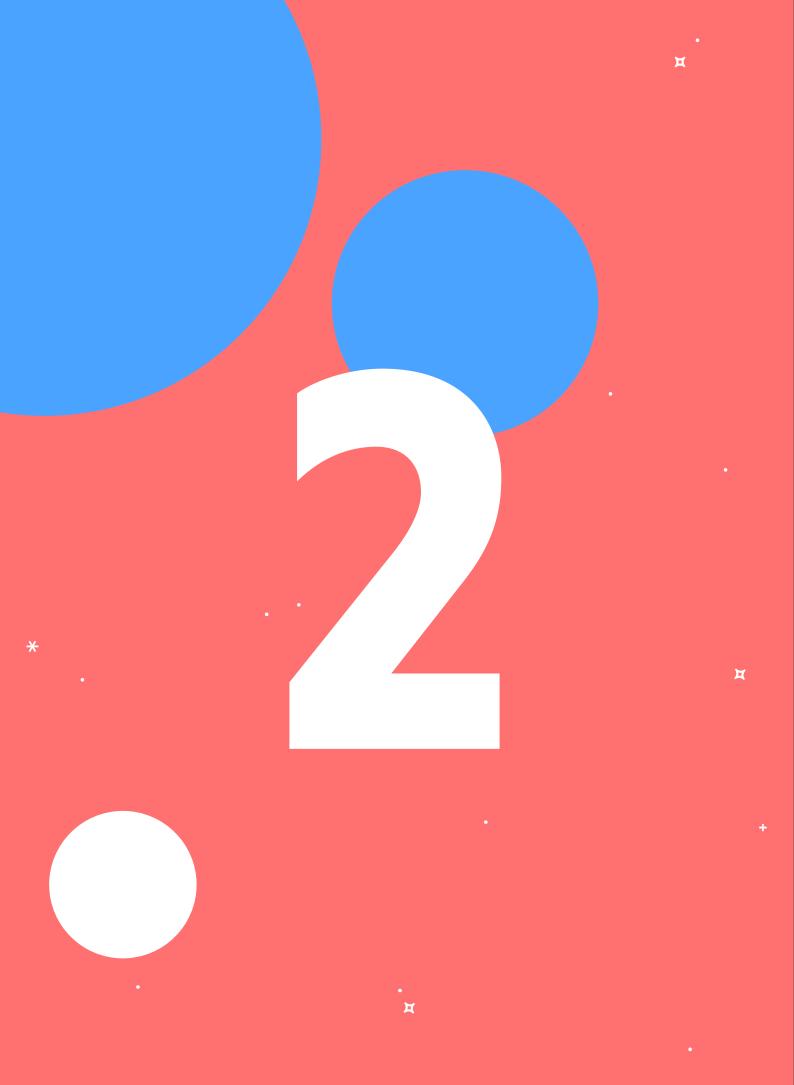
Sécurité Sociale pour les Indépendants (SSI, ex-RSI), dont le site officiel est secu-independants.fr

Régime Général : celui-ci s'applique également aux salariés et relève de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), dont le site officiel est Ameli.fr

Au ler janvier 2018, il a été décidé que la protection sociale des travailleurs indépendants gérée par la SSI allait être confiée au régime général. Cette "fusion" des deux régimes ne sera pas effective du jour au lendemain. Une période transitoire de deux ans (jusqu'en 2020) est prévue afin d'intégrer progressivement la gestion de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au sein du régime général.

Le régime fiscal dépend aussi immédiatement du statut juridique choisi.

Exemples de statut fiscal : une personne morale pourra⁵ être taxée à l'IS (Impôt sur les Sociétés) alors qu'une personne physique sera assujettie à l'IR (Impôt sur le Revenu), avec des déclinaisons possibles (réel normal ou simplifié, micro-fiscal, etc.)



Micro-entreprise (ME):

le statut le plus simple pour commencer

Quand on débute une activité, la micro-entreprise est sans doute la structure la plus accessible. Alors que le statut fête son dixième anniversaire, plus d'1,1 millions de français ont créé leur structure depuis sa création. L'idée de devenir son propre patron a pendant longtemps été vue comme séduisante. Cependant, cette envie est hélas souvent freinée par la perspective de démarches administratives très longues.

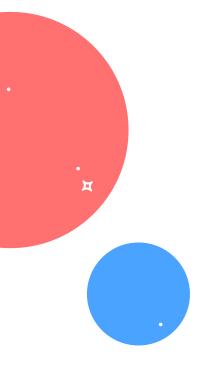
Micro-entreprise (ME): le statut le plus simple pour commencer

MICRO-ENTREPRENEUR OU AUTO-ENTREPRENEUR ?

En 2008 apparaissent deux régimes spécifiques de l'Entreprise Individuelle (EI) : le régime fiscal de la micro-entreprise et le régime de l'auto-entrepreneur. Depuis le 1er janvier 2016, la loi Pinel a fusionné micro-entreprises et auto-entrepreneurs. On rencontre couramment les deux termes devenus équivalents. Comme tous les auto-entrepreneurs sont aujourd'hui désignés comme des micro-entrepreneurs dans les textes de loi, nous avons choisi d'utiliser cette dénomination dans la suite de ce livre blanc.

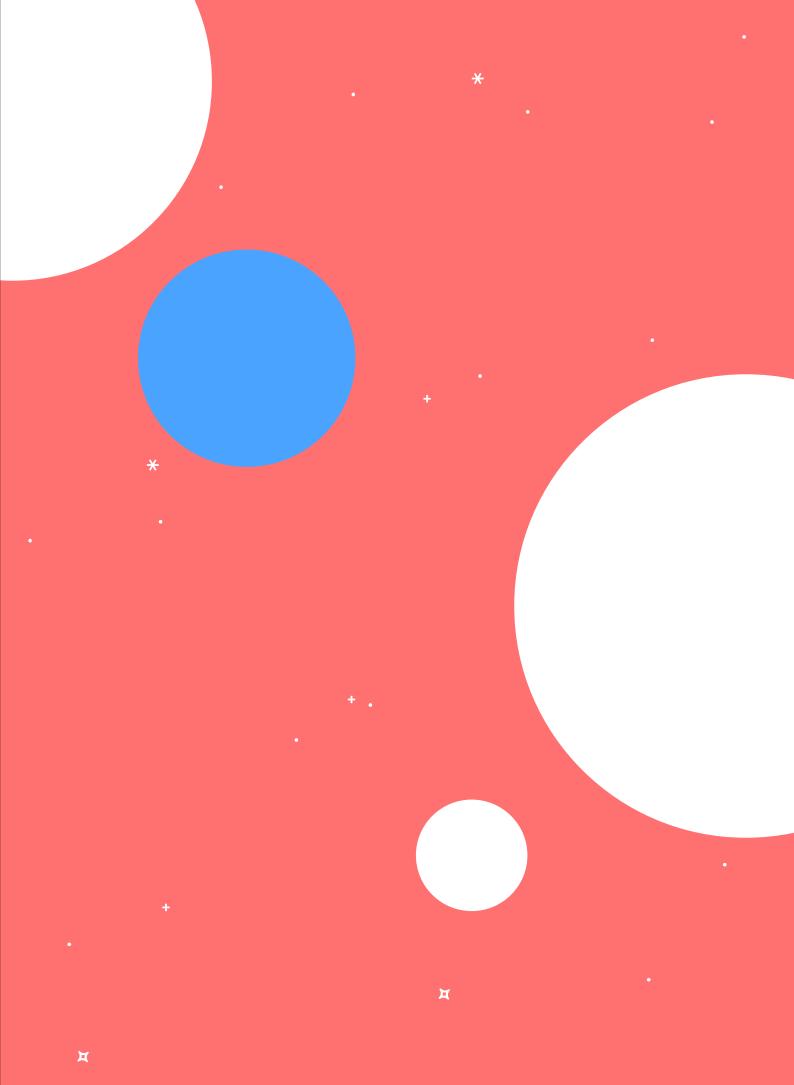
AVANTAGES

Un micro-entrepreneur est un entrepreneur individuel qui a opté pour un régime fiscal simplifié. Cela lui permet d'exercer une activité professionnelle indépendante de façon régulière ou ponctuelle. Ce statut a pour premier avantage de permettre le cumul d'un emploi salarié et d'une activité de freelance : une façon de préparer "en douceur" une transition vers le cap de l'indépendance.6 Le second atout de taille vient du fait qu'un micro-entrepreneur ne paie de cotisations sociales que s'il gagne des revenus de son activité de freelance. Autrement dit : en l'absence de chiffre d'affaires, le micro-entrepreneur ne paie rien mais doit tout de même procéder à une déclaration.



COMME JE N'AVAIS AUCUNE GARANTIE SUR LA RÉUSSITE DE MA DÉMARCHE, J'AI OPTÉ POUR UNE MICRO-ENTREPRISE EN 2016. [...] MES QUESTIONS INITIALES ONT TOUTEFOIS ÉTÉ DISSIPÉES GRÂCE LA SIMPLICITÉ DU STATUT DE MICRO-ENTREPRISE.

> **<u>Cécile Bruzac,</u>** Développeuse Front-end



Voici en détails les avantages et les inconvénients de ce statut.

AVANTAGES

Création simple et rapide

Inscription en ligne qui prend en tout et pour tout une vingtaine de minutes. La création du statut consiste en une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers.

Aucun frais d'inscription

La création de ce statut est gratuite et ne nécessite pas de capital, pour un démarrage à son rythme.

Comptabilité sans frictions

On peut résumer la comptabilité d'un microentrepreneur au seul suivi des entrées (livre des recettes) et sorties (registre des achats).

Charges sociales simplifiées

Vous ne payez de charges sociales que si vous réalisez un chiffre d'affaires. Sans argent rentré, il n'y a aucune charges à payer. Comptez 22% de charges sociales sur votre chiffre d'affaires (pour les prestations de services). À noter que l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACRE) permet de bénéficier de prélèvements progressifs lors de ses quatre premières années d'activité (voir plus loin).

Charges fiscales allégées

Le micro-entrepreneur est imposé sur son chiffre d'affaires au barème de l'impôt sur le revenu. Toutefois, un abattement de 34% est pris en compte afin de compenser l'impossibilité de déduire ses frais (pour les prestations de services). Le montant pris en compte pour le barème de l'impôt sur le revenu est ainsi équivalent à 66% du chiffre d'affaire encaissé. De plus, si vous optez pour le prélèvement libératoire⁷ de l'impôt sur le revenu, cela permet de régler cet impôt tout au long de l'année, à mesure de l'encaissement du chiffre d'affaires (par exemple. à la fin de chaque trimestre) à un taux fixe de 2,2%. L'autre option étant de déclarer ses revenus sur sa feuille d'impôt, une fois par an, selon le régime fiscal classique et d'être donc soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (tranches).

INCONVÉNIENTS

Sur le volet juridique

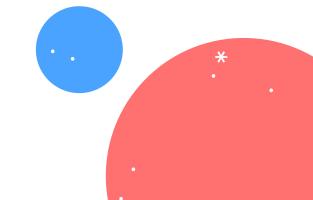
L'entrepreneur est responsable des dettes contractées pour son activité sur ses biens propres. En clair, si votre micro-entreprise doit de l'argent, on ira se servir sur vos biens personnels (excepté votre résidence principale).

Sur le volet social

En cas de faillite, les micro-entrepreneurs ne bénéficient pas de l'assurance-chômage. De plus, la couverture sociale de la Sécurité Sociale des Indépendants (ex-RSI) est vivement critiquée par de nombreux microentrepreneurs.

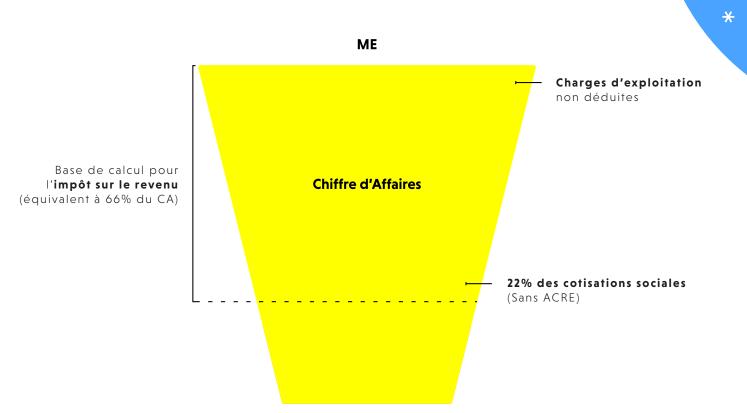
Sur le volet fiscal

Vous ne pourrez en déduire aucune charge sur votre chiffre d'affaires. Cet inconvénient résulte du fait que, pour rendre ce régime le plus simple possible, les charges sociales et impôts sont simplement calculés en % du chiffre d'affaires. Par conséquent, toutes vos dépenses professionnelles (emprunt, achats de matières premières, loyer, assurances, téléphone, frais de véhicule, cotisations sociales, etc.) restent à votre charge.



Micro-entreprise (ME): le statut le plus simple pour commencer

AVANTAGES SUITE



Micro-entreprise (ME): le statut le plus simple pour commencer

GÉRER SON ACTIVITÉDE MICRO-ENTREPRENEUR

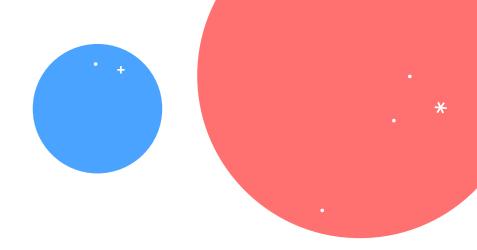
Créer sa micro-entreprise Des démarches faciles et rapides :

- Immatriculation sur le site officiel : <u>www.autoentrepreneur.</u> <u>urssaf.fr</u> (anciennement www.lautoentrepreneur.fr).
- Inscription pour effectuer ses déclarations de chiffre d'affaire sur le même site.
- Sélection de l'option fiscale qui nous correspond : prélèvement libératoire ou barème progressif de l'impôt sur le revenu.
- **Réception de votre numéro de SIRET** par voie postale : vous pourrez alors officiellement commencer à facturer des clients.

JE VAIS RÉGULIÈREMENT AU
CENTRE D'IMPÔT
DES ENTREPRISES À CÔTÉ DE
CHEZ MOI QUI ME DONNE
DES CONSEILS POINTUS,
NOTAMMENT SUR LA TVA.
IL Y A UN GUICHET SPÉCIALISÉ
POUR LES ENTREPRISES.
J'AI SOUVENT AFFAIRE À LA MÊME
PERSONNE, QUI SE SOUVIENT
DE MON DOSSIER ET ME DONNE

DE PRÉCIEUX CONSEILS.

Cécile Bruzac,
Développeuse Front-end



Déclarer son activité

L'essentiel est de ne pas avoir de retard dans vos déclarations. Un simple rappel dans votre agenda fait amplement l'affaire. Vous devez déclarer votre chiffre d'affaires par mois ou par trimestre : à vous de choisir lors de la création de votre statut. On vous conseille de le déclarer par trimestre : plus simple et aussi trois fois moins de chance d'oublier. Un retard trop important aura pour conséquence des frais de pénalité. Ceux-ci s'élèvent à 50 € pour chaque déclaration manquante, auxquels peuvent s'ajouter une majoration des sommes exigibles en retard : majoration de 5% sur les cotisations mensuelles en retard et 15% sur les cotisations trimestrielles.

Au ler janvier 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés. Vous pouvez désormais aller jusqu'à 70 000 € de recettes HT (contre 33 200 € auparavant) pour les prestations intellectuelles. Au-delà de ce plafond, vous ne pourrez plus bénéficier des avantages de la micro-entreprise et votre structure est automatiquement considérée comme une entreprise individuelle.

Important: à noter qu'au delà d'un certain seuil (33200€ la première année et 35200€ la 2nd année), vous êtes obligés de déclarer la TVA. Cela signifie que vous pouvez facturer la TVA à vos clients à condition de faire la demande d'un numéro de TVA intracommunautaire auprès du service des impôts des entreprises (SIE). Enfin, il est surtout avantageux pour le micro-entrepreneur de récupérer la TVA sur les frais liés à son activité (cf. Fiche pratique TVA).

Changer ou résilier son régime de Micro-Entrepreneur

Votre micro-entreprise a dépassé son plafond de chiffre d'affaires? Vous pouvez donc vous positionner sur un statut plus adapté à votre volume d'affaires. Un micro-entrepreneur peut à tout moment cesser son activité et sortir des dispositifs sociaux et fiscaux. Cette démarche est elle-aussi simple et rapide. Il suffit de remplir un formulaire (P2-P4) et de l'envoyer au Centre de Formalité des Entreprises dont vous dépendez. Vous pouvez aussi le faire en ligne sur lautoentrepreneur.fr. C'est pourquoi la micro-entreprise est également un excellent moyen de tester un projet ou un modèle avant de créer sa start-up.

Bénéficier de l'ACRE (Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise)

Auparavant, le dispositif était éligible aussi à toutes les personnes âgées de 18 à moins de 26 ans. Au ler janvier 2019, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE) a été étendue à l'ensemble des microentrepreneurs. Elle consiste en une exonération partielle des charges sociales pendant les 3 premières années d'activité. Le formulaire de demande est disponible <u>ici.</u>

Effectuer ses déclarations sur mobile

Une application, AutoEntrepreneur Urssaf, a vu le jour pour permettre aux micro-entrepreneurs d'effectuer leurs déclarations auprès de l'URSSAF directement sur mobile. Celle-ci est disponible sur <u>iOs</u> et <u>Android</u>.

Trois façons de créer son entreprise

en restant salarié

Au-delà de la micro-entreprise, trois dispositifs permettent de se lancer en indépendant avec un filet de sécurité. En effet, il existe plusieurs possibilités pour démarrer une activité de freelance sans prendre trop de risques ou perdre les avantages du salariat risques. *

*

*

Trois façons de créer son entreprise en restant salarié

LE PORTAGE SALARIAL

Le portage salarial permet à un salarié souhaitant se lancer en indépendant :

- Continuer à exercer son activité:

 il va cependant facturer ses prestations
 à un tarif défini au préalable;
- Se concentrer sur son travail :
 il est exempté de toutes démarches
 administratives liées à son activité
 d'indépendant;
- Conserver les avantages du statut de salarié:

 il bénéficie des mêmes conditions de sécurité sociale, droits au chômage et à la retraite.

Dans le système de portage salarial, on compte trois parties :

- → le ou la "porté(e)" : personne fournissant le service ;
- → le client : entreprise pour qui vous réalisez une mission ;
- → l'entreprise de portage qui verse le salaire.



rémunération pour ses services.

Mise en situation: un client vous demande la refonte totale de son site web. Vous acceptez et fixez ensemble le prix de cette prestation. La société de portage prend alors le relais, facture le client, et vous reversera vos honoraires mensuels, comme un salaire. Vous êtes déclaré aux organismes sociaux (Assedic, caisses de retraite, sécurité sociale) et toute la gestion administrative de votre activité, de la facturation client jusqu'à

Le portage est donc un bon compromis pour une première expérience freelance : conservation du statut social de salarié (sécurité sociale, droits au chômage et à la retraite), aucune formalité de création d'entreprise à effectuer, pas de gestion comptable, etc.

l'encaissement, est gérée par la société de portage. Bien sûr, la société de portage prend une commission sur votre

Celui-ci a pour défaut d'avoir des contours juridiques flous. Certaines de sociétés de portage sont opaques – voire peu éthiques. Les cotisations quant à elles, peuvent être très élevées : jusqu'à 50% de votre rémunération peut être prélevée, prenant la forme de charges pour vous offrir tous les avantages du salariat. S'ajouteront le prélèvement de la commission de la société de portage (aux alentours de 10%), puis les impôts liés à votre condition de salarié. Avant de choisir votre société de portage, demandez des simulations de fiches de paies à plusieurs sociétés afin de les comparer et vérifier la cohérence des charges sociales.

Trois façons de créer son entreprise en restant salarié

LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI (CAE)

Ces structures offrent à la fois un lieu et un statut aux porteurs de projet. Ces derniers peuvent en effet devenir «salarié-entrepreneur» de la coopérative et percevoir ainsi un salaire, bénéficier d'une couverture sociale tout en testant leur activité et profiter d'un accompagnement personnalisé.

Les coopératives ont également l'avantage de permettre aux freelances d'intégrer un nouvel écosystème. Cela vient contrebalancer le sentiment de solitude que peuvent avoir certains indépendants qui quittent leur entreprise pour devenir auto-entrepreneur. Et surtout, la constitution d'un réseau via une coopérative permet à ses membres d'avoir accès à davantage de clients et de missions freelance.

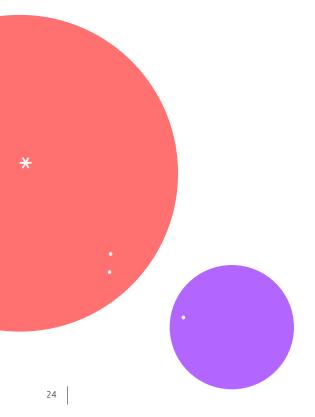
LE CONGÉ POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

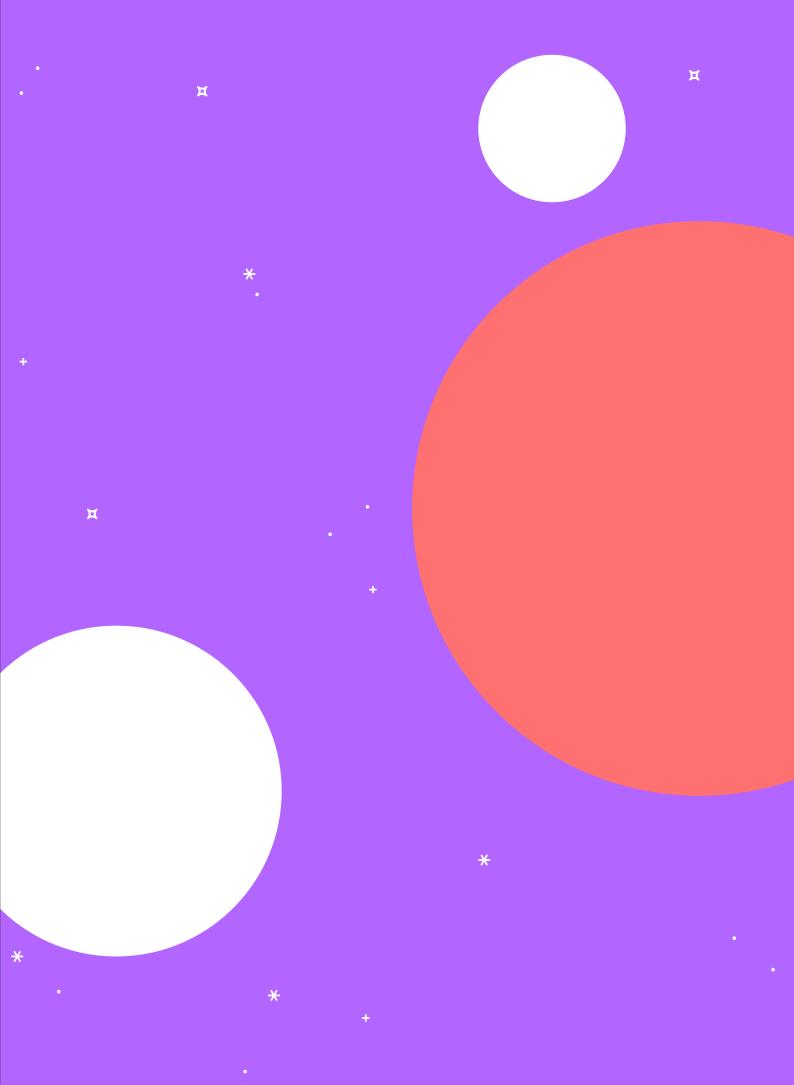
Un salarié souhaitant créer ou reprendre une entreprise peut demander à son employeur de bénéficier d'un congé (ou temps partiel). Celui-ci peut aller jusqu'à un an au plus, et est renouvelable une fois. Celui-ci permet à un freelance de se consacrer à la mise en place de sa nouvelle activité, si les conditions suivantes sont réunies :

- → Être dans une entreprise qui accepte ce dispositif;
- → Justifier d'une ancienneté minimale de 24 mois ;
- → Ne pas exercer d'activité concurrentes de celles de son employeur;

Adresser sa demande au moins deux mois avant le début du temps partiel ou du congé.

À l'issue du dispositif, le salarié peut (s'il le souhaite) retrouver son ancien emploi ou un emploi équivalent dans son entreprise.







Les statuts pour passer à la vitesse supérieure

Nous avons vu ensemble que la micro-entreprise et le portage salarial sont adaptés pour démarrer son activité de freelance. Cependant, si vous dépassez le seuil de 70 000 € de CA deux années de suite⁸ ou que vous souhaitez déduire vos charges, ce statut ne vous suffira plus.

Vous avez donc le choix entre :

- → une forme Entreprise, comme par exemple l'Entreprise Individuelle (EI) ;
- → une forme Société, comme la SASU ou l'EURL qui sont à associé unique.

L'El est une entreprise individuelle à la structure simple, aux formalités réduites, mais n'offrant pas la séparation des biens personnels et professionnels – du moins pas sans formalités assez lourdes.

L'EURL et la SASU sont des formes juridiques adaptées aux projets individuels et dédiées à la création d'une structure juridique distincte de la personne physique, appelée personne morale contrairement aux autres statuts.

> **PUIS EST ARRIVÉ** LE MOMENT **OÙ J'ALLAIS ME** MARIER, ACHETER UN APPARTEMENT, **ET TOUT CE QUI VA** AVEC. J'AI DONC RÉFLÉCHI À AVOIR **UN PATRIMOINE** SÉPARÉ. [...] J'AI DONC OPTÉ **POUR LE STATUT** D'EURL CAR JE **N'AVAIS PAS** PRÉVU D'AVOIR D'ASSOCIÉS.

> > Nicolas Dupouy,
> > Développeur Back-end
> > et Data Engineer

Les statuts pour passer à la vitesse supérieure

E

#JURIDIQUEMENT

Dans le cadre de l'El au sens large du terme, l'entrepreneur peut déduire ses charges de son chiffre d'affaires – contrairement au micro-entrepreneur. Mais tout comme ce dernier, l'entreprise n'acquiert pas la personnalité morale. Cela signifie que votre patrimoine se confond alors juridiquement avec celui de votre entreprise : il n'est donc pas protégé. Ceci est un point très important : si votre patrimoine professionnel n'est pas suffisant pour régler vos dettes professionnelles, vos créanciers professionnels peuvent saisir vos biens personnels (à l'exclusion de votre domicile principal) pour liquider vos dettes.

#FISCALEMENT

L'exploitant d'une entreprise individuelle se rémunère directement sur son chiffre d'affaires. Son revenu correspond au bénéfice réalisé par son activité professionnelle (le chiffre d'affaires moins les charges).

Pour l'El, le bénéfice est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Les cotisations sociales sont fiscalement déductibles, c'est-à-dire qu'elles sont considérées comme des charges et viennent donc diminuer le bénéfice de la société. C'est pour cela que l'impôt est réduit à mesure que les charges sociales sont importantes.

Sans le suivi d'une Association de Gestion Agréé ou d'un expert comptable vous couvrant sous un visa fiscal, votre bénéfice est majoré de 25%. Pour éviter cela, vous devez soit souscrire à une Association de Gestion Agréé (AGA) soit être suivi par un expert comptable qui possède un "visa fiscal". Tous les experts comptables ne l'ont pas. Il vous faut donc être vigilant. Si votre expert comptable ne le propose pas, n'oubliez pas de souscrire à un centre de gestion agréé.

#SOCIALEMENT

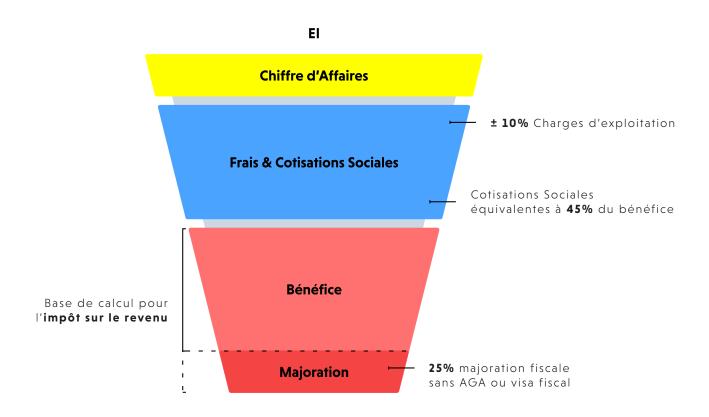
En tout état de cause, l'entrepreneur individuel ne peut être lié par un contrat de travail avec son entreprise. Il est donc considéré comme un Travailleur Non Salarié (TNS) et est donc obligatoirement affilié au régime de la Sécurité Sociale pour les Indépendants (SSI).

Les charges sociales d'une entreprise individuelle comprennent au minimum les cotisations de l'exploitant aux allocations familiales, à la maladie-maternité, à la vieillesse, à la CSG-CRDS. A la différence d'un salarié au régime général, cela induit qu'il n'y a aucune cotisation pour le chômage et que la cotisation retraite est moins importante.

L'exploitant d'une entreprise individuelle doit payer les cotisations sociales sur son bénéfice. Celle-ci est depuis 2019 de l'ordre de 45%. La cotisation se fait sur la base du revenu professionnel pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu (c'est-à-dire le résultat bénéficiaire de l'année précédente). Dans la mesure où il n'a pas connaissance de ses revenus lors de son installation, le montant de ses cotisations sociales est calculé, à titre provisionnel, sur une base forfaitaire. Ces cotisations feront l'objet d'une régularisation dès lors que les revenus réels de l'entrepreneur seront connus. Dans l'hypothèse d'un résultat passé déficitaire ou d'un revenu professionnel annuel inférieur à un certain montant, l'entrepreneur est soumis à une cotisation annuelle forfaitaire qui offre une couverture minimale en matière de formation professionnelle et prévoyance (indemnités journalières), assurance vieillesse et invalidité décès.

Comment créer son statut ?

La création du statut est gratuit mais ne peut pas se faire en ligne contrairement à la micro-entreprise. Il faut envoyer un **formulaire (P0) à l'URSSAF.**



#JURIDIQUEMENT

La société est une personne morale distincte de vous personne physique.

Par conséquent, les patrimoines sont distincts. Par exemple, quand la société achète un ordinateur, cet ordinateur ne vous appartient pas personnellement au yeux de la loi. Contrairement à l'entreprise individuelle ou à la micro-entreprise, votre responsabilité est limitée aux apports lorsqu'il s'agit d'une société. Généralement, l'apport est constitué du capital social que vous allez investir, avec une valeur minimale de 1€. Cependant, il est préférable de mettre un peu plus pour des raisons de crédibilité. En moyenne, un consultant IT investit 1000€ en capital social.

#FISCALEMENT

Que ce soit en EURL ou en SASU, vous aurez à payer :

→ Rémunération

La société étant une personne morale distincte, le revenu qu'elle génère n'est pas le vôtre. Pour pouvoir récupérer le fruit de votre travail, vous aurez à vous rémunérer. Cette rémunération est libre. C'est à vous de choisir son montant. Vous pouvez vous verser 1000€ de rémunération sur un mois, puis 2000€ le mois suivant. Cela ne pose pas de problème dans la mesure où il n'y a aucun lien de subordination entre vous et votre société, donc pas de contrat de travail. Fiscalement, votre rémunération sera imposée à l'impôt sur le revenu après abattement de 10%.

Ex : Je me verse 50 000€ de rémunération, 45 000€ subiront le barème progressif de l'impôt sur le revenu

→ Résultat

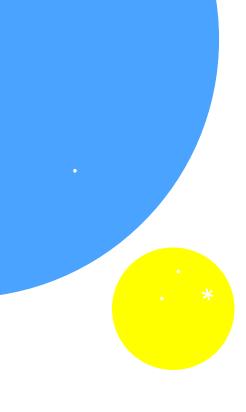
Le résultat est la différence entre votre chiffre d'affaires, vos charges d'exploitation, votre rémunération et les charges sociales payées sur cette dernière. Le résultat est ce qu'il reste à la suite de cette opération. Lorsque celui-ci est positif, il s'agit de votre bénéfice. Ce dernier est soumis à l'impôt société. Cet impôt est progressif et fonctionne par tranche, comme votre impôt sur le revenu.

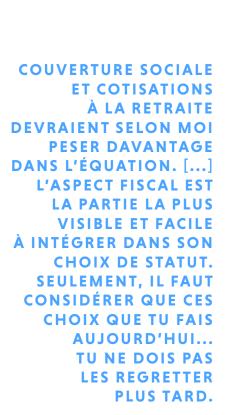
Il fonctionne selon les taux suivants :

- ⇒ 15% sur la partie du résultat entre 0 et 38120€
- ⇒ 28% sur la partie du résultat entre 38120 et 500 000€
- ⇒ 31% sur la partie du résultat au dessus de 500 000 €

À horizon 2022, il n'existera plus que deux taux : 15% entre 0 et 38 120€, et 25% sur le reste du résultat.







Etienne Brodu, Full Stack Développeur



→ Les dividendes

Les dividendes sont la partie du résultat après impôts sur les sociétés de l'année ou des années antérieures, que vous déciderez de vous reverser. Ils représentent une source de revenus supplémentaire pour vous, et seront donc soumis à impôt sur le revenu. Vous aurez le choix des modalités d'imposition.

Un taux fixe d'impôts sur le revenu à 12.8% s'appliquera sur vos dividendes. Le taux est dit "fixe" car il est décorrélé de vos autres revenus du foyer. Par exemple : même si vous avez sur votre foyer fiscal un taux marginal d'imposition à 30%, vos dividendes seront imposés à 12.8%. On appelle cela la Flat tax.

Vous pouvez également opter pour un paiement – de votre impôt sur le revenu de vos dividendes – selon le barème progressif de l'IR après abattement de 40%. Cette option est intéressante si vous avez une faible imposition de votre foyer fiscal : généralement, un taux marginal à 14%.

Exemple : si vous vous versez 10 000€ de dividendes, 6000€ rentreront dans votre revenu fiscalement imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Vous serez également soumis à prélèvement sociaux (CSG - CRDS). Les modalités sont différentes en fonction de votre forme juridique.

En SASU, vous payez 17.2% de CSG CRDS sur les dividendes distribués. En EURL, vous ne les payez que sur l'équivalent de 10% de capital social. Vous avez une EURL à 1000€, vous ne payez la CSG CRDS que sur 100€ de dividende. Vous payez les cotisations sociales



SASU OU EURL SUITE

#SOCIALEMENT

En tant qu'indépendant, vous aurez à payer votre protection sociale (incluant entre autre : le remboursement de vos frais de santé, vos indemnités journalières en cas d'arrêt de travail et la validation de vos trimestres de retraite). Celleci est différente que vous soyez gérant EURL ou président mandataire social de votre SASU.

→ Rémunération

En EURL, vous avez un statut de Travailleur Non Salarié (TNS). Vous serez donc affilié à la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI). À ce titre, vous aurez à payer 45% de cotisations sociales sur votre rémunération pour les EURL créées en 2019.

À titre d'exemple : pour 1000€ de rémunération dans votre poche, votre EURL aura à payer 450€ de charges sociales.

Vous aurez à déclarer une fois par an (au mois de Mai N+1) votre rémunération. En Mai 2020, vous déclarerez votre rémunération de 2019. Le système d'appel de cotisations du SSI est sur le principe d'acompte forfaitaire et de régularisation. Sur les deux premières années d'activité, les acomptes versés sont forfaitaires. Ils ne correspondent pas à la réalité des cotisations que vous auriez dû payer.

La régularisation de vos charges sociales n'arrivant qu'au second semestre de N+1, il est important de l'anticiper en termes de trésorerie. Nous vous conseillons de provisionner sur l'année l'équivalent des charges sociales que vous n'avez pas payé sous forme d'acompte forfaitaire, à savoir 45% de la rémunération. Cela vous évitera de vous retrouver en défaut de paiement vis-à-vis du SSI.

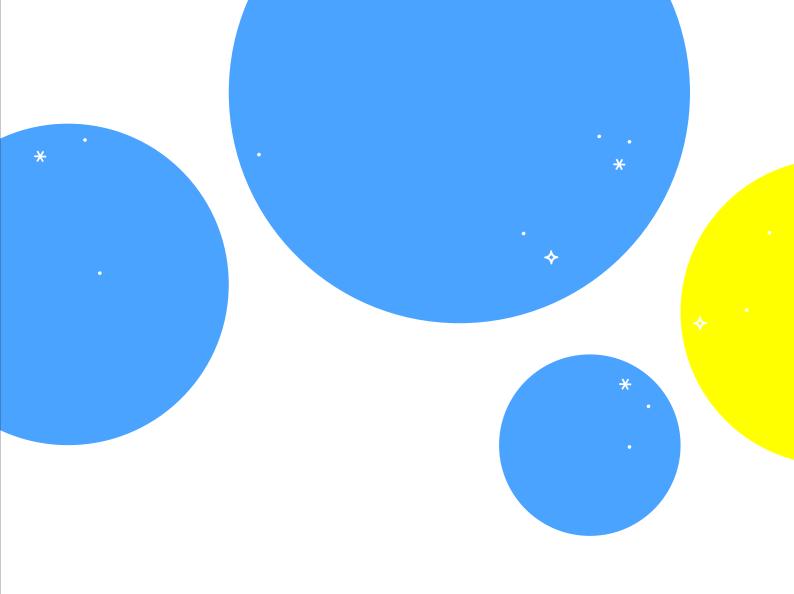
Si je ne me verse pas de rémunération, j'ai un minimum de cotisation sociale à payer au SSI, ce qui m'assure une protection sociale. En SASU, vous avez le statut social d'assimilé salarié. A ce titre, vous serez affilié au régime général de la sécurité sociale et vous cotiserez à la retraite des cadres. La couverture sociale que vous aurez est la même que celle d'un salarié cadre. Elle est meilleure que la protection sociale que vous offre le SSI, notamment sur le plan de la retraite. Le taux de charges sociales au régime général est d'en moyenne 75% du salaire net.

À titre d'exemple : pour 1000€ de salaire dans votre poche, votre société aura à payer 750€ de charges sociales.

Votre salaire de mandataire social est à déclarer mensuellement sur fiche de paie et vous aurez à payer chaque mois les charges sociales dues au titre du mois précédent. Le 15 Janvier, je paie donc mes cotisations sur mon salaire de décembre.

Si je ne me verse pas de rémunération, je ne cotise pas : je n'ai donc pas de protection sociale. Il est donc important de se rémunérer un minimum (1500€ brut par trimestre pour la validation de ses trimestres de retraite). Si vous disposez d'une protection sociale via un emploi salarié en parallèle ou d'indemnités pôles emploi, vous n'aurez donc pas forcément besoin de vous rémunérer pour vous garantir une protection sociale.







→ Dividendes

Vous serez également soumis à des prélèvement sociaux (CSG-CRDS). Les modalités sont différentes en fonction de votre forme juridique.

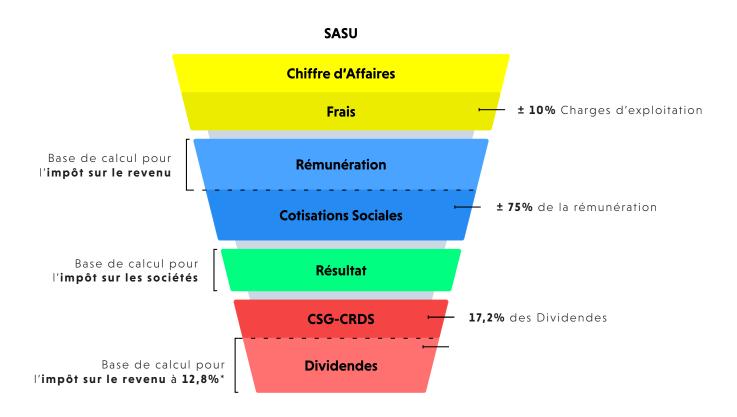
En SASU, vous payez 17.2% de CSG-CRDS sur les dividendes distribuées, auxquels s'ajoutent les 12,8% d'impôt sur le revenu (IR) prélevés sur vos dividendes, ce qui correspond à un total de 30% de "Flat tax"

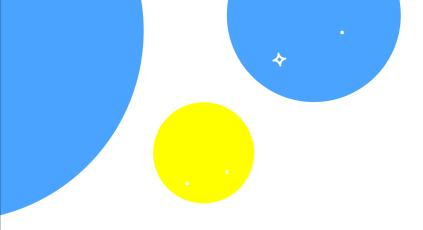
En EURL, vous payez 17.2% de CSG-CRDS, mais sur l'équivalent de 10% de votre capital social. Vous payez les cotisations sociales (45%) sur le reste de vos dividendes.

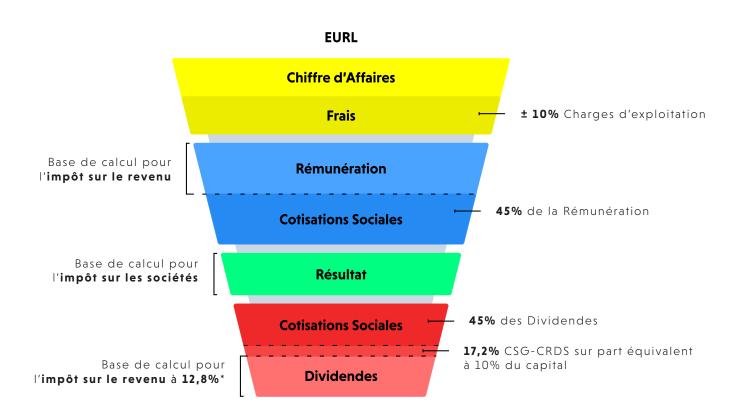
À titre d'exemple : vous avez une EURL avec un capital social de 1000€. Vous ne payerez la CSG-CRDS que sur 100€ de dividendes et 45% sur le reste.

Les statuts pour passer à la vitesse supérieure

SASU OU EURL SUITE









Les statuts pour passer à la vitesse supérieure

SASU OU EURL SUITE

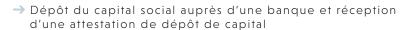
Comment créer son statut ?

L'un des avantages de créer une société est d'anticiper le cas où vous souhaiteriez un jour vous associer. Il sera alors très facile de passer d'une EURL à une SARL, ou d'une SASU à une SAS. Pas besoin de créer une nouvelle société, ni même de procéder à une transformation de société, il suffit simplement d'accueillir un ou plusieurs associés dans votre EURL ou votre SASU. Celleci deviendra alors automatiquement une SARL ou une SAS. Si vous commencez à recevoir des projets par dizaines, vous aurez besoin d'embaucher si vous souhaitez tous les honorer. Vous pourrez alors facilement remédier à cette situation en vous associant à une autre personne, puis recruter des collaborateurs.

Les honoraires de création peuvent être de 0€ ou passer de 300€ à 2000€ : il existe différents prix sur le marché selon l'expert comptable ou l'avocat. Les frais incompressibles sont des frais de greffe et d'annonce légale à 200€ au global. La création se fait via l'envoi d'un formulaire de déclaration auprès du Centre de Formalité des Entreprises. Il est ensuite nécessaire de demander une immatriculation de la société auprès du greffe.

Les étapes de la création de société :

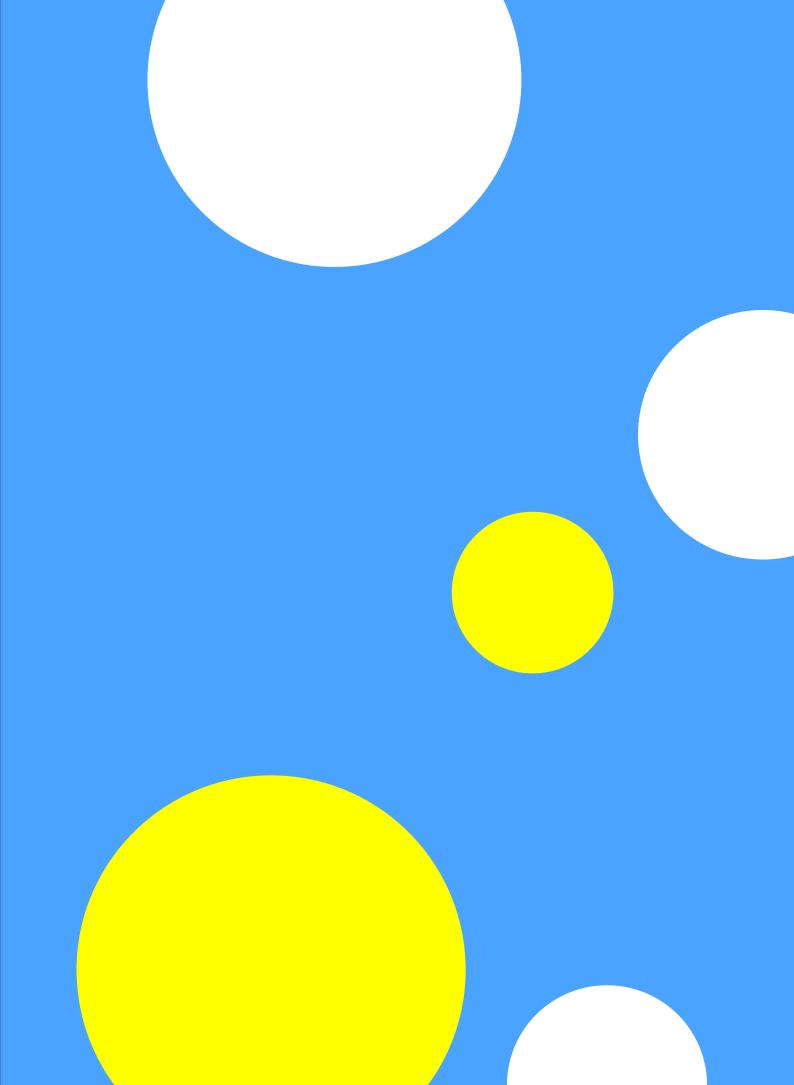




→ Publication d'annonce légale dans un journal officiel

→ Constitution et envoi du dossier de création auprès du Centre de Formalité des Entreprises





Ressources



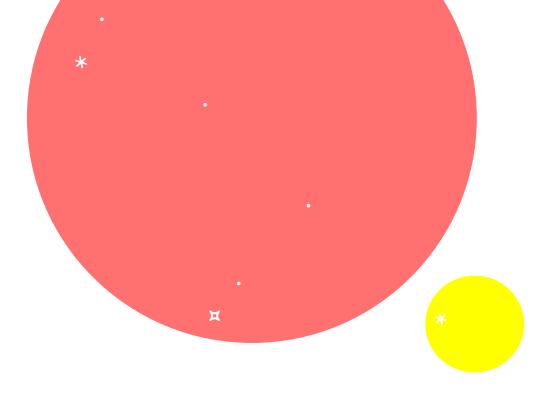


QUEL STATUT CHOISIR?

EURL, SASU ou micro-entreprise : reste à choisir le statut le plus adapté à votre situation.

Voici un récapitulatif des différents éléments à prendre en compte dans le choix d'un statut juridique. Il est nécessaire de garder à l'esprit qu'en cas de doute, il est conseillé de rencontrer un expert comptable qui pourra vous apporter les réponses à vos questions et vous recommander un statut adapté à votre situation personnelle.

STATUT	MICRO-ENTREPRENEUR	PORTAGE SALARIAL
CHIFFRE D'AFFAIRES	Depuis le 1er janvier 2018	Aucun seuil
	→ 70 000 € pour la prestation de services→ 170 000 € pour l'achat-vente	
CAPITAL DE DÉPART	N/A	N/A
OBLIGATIONS COMPTABLES	Pas de bilan ou de compte de résultat à produire. Faites juste le suivi de vos factures.	N/A : c'est du salariat en relation tripartite.

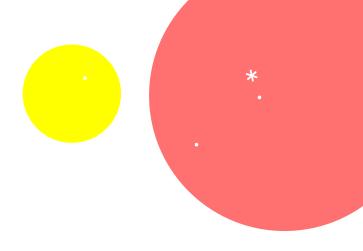


EI	SASU	EURL	
Aucun seuil	Aucun seuil	Aucun seuil	
N/A	l€ minimum (nous vous conseillons de mettre 500€ minimum pour gagner en crédibilité)	1€ minimum (nous vous conseillons de mettre 500€ minimum pour gagner en crédibilité)	
Avoir une AGA ou un comptable qui a un VISA FISCAL pour l'El. Sinon majoration de 25% à l'IR.	Comptabilité régulière : tous les mouvements, achats, ventes. Vos documents comptables et pièces justificatives doivent être gardés pendant 10 ans.	Comptabilité régulière : tous les mouvements, achats, ventes. Vos documents comptables et pièces justificatives doivent être gardés pendant 10 ans.	
	Vous devez déposer vos comptes annuels de fin d'exercice au greffe du tribunal de commerce chaque année.	Vous devez déposer vos comptes annuels de fin d'exercice au greffe du tribunal de commerce chaque année.	

Ressources

QUEL STATUT CHOISIR? SUITE

STATUT MICRO-ENTREPRENEUR **PORTAGE SALARIAL** RÉGIME FISCAL Impôt sur le revenu Impôt sur le revenu APPLICABLE Impossible de déduire les charges du CA TVA TVA non-déclarée, donc prix des N/A prestations plus bas Cf. Fiche pratique TVA déclarée au-dessus de 33 200 € de CA RÉGIME SOCIAL Affiliation automatique au régime micro Affiliation au régime général social simplifié (affilié SSI) : de la sécurité sociale → Possibilité de régler les cotisations Régime général sociales par mois ou par trimestre. → Si vous optez pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu, vous réglez en un seul prélèvement l'impôt et les charges sociales.



EI	SASU	EURL

Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôt sur le revenu (IR)

Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôts sur le revenu (IR).

Possibilité de déduire les charges du chiffres d'affaires.

Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôts sur le revenu (IR).

Possibilité de déduire les charges du chiffres d'affaires.

TVA déclarée au-delà de 33200 € de CA TVA déclarée automatiquement (demande de Franchise en base de TVA possible) TVA déclarée automatiquement (demande de Franchise en base de TVA possible)

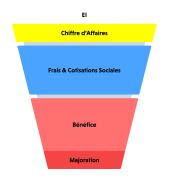
Affiliation au régime social des indépendants (SSI)

Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôt sur le revenu (IR) pour le résultat.

Possibilité de déduire les charges du chiffres d'affaires.

Impôt sur les sociétés (IS) ou Impôt sur le revenu (IR) pour le résultat.

Possibilité de déduire les charges du chiffres d'affaires.







Ressources

CONCLUSION

LE STATUT MICRO-ENTREPRENEUR

Recomandé pour vous si

- → Vous débutez et voulez tester la viabilité de votre projet
- → Vous cumulez plusieurs activités.

Contraintes

- → Seuil maximum de CA à ne pas dépasser
- → Impossible de déduire vos frais de départ (matériel, locaux, etc.)
- → Responsable de vos dettes professionnelles sur votre patrimoine personnel

LE PORTAGE SALARIAL

Recomandé pour vous si

- → Vous débutez et voulez tester la viabilité de votre projet
- → Vous cumulez plusieurs activités
- → Vous êtes réfractaires aux tâches administratives
- → Vous souhaitez conserver le droit au chômage

Contraintes

- → Frais élevés de commission de la société de portage
- → Frais élevés de cotisations patronales et salariales

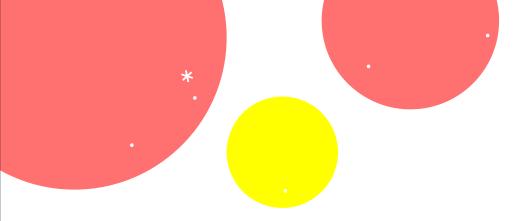
LE STATUT EI

Recomandé pour vous si

- → Vous êtes sûrs de générer un CA supérieur à 70 000€ (seuil maximum de la micro-entreprise)
- → Vous n'envisagez pas d'intégrer des associés ni de réaliser des investissements importants dans les prochaines années
- → Vous souhaitez limiter les formalités administratives
- → Vous avez plus de 12% de frais

Contraintes

→ Responsabilité totale en cas de dettes dans le cas El (pas EIRL)



LE STATUT SASU

Recomandé pour vous si

- → Vous êtes sûrs de générer un CA supérieur à 70 000€ (seuil maximum de la micro-entreprise)
- → Vous voulez rester flexible (exemple : facilité pour ajouter des associés, pas de charge si pas de salaire)
- → Vous souhaitez éviter le RSI et ainsi disposer d'une meilleure protection sociale

Contraintes

- → Cela vous prendra plus de temps que pour la création d'une micro-entreprise
- → Charges Sociales plus importantes que celles payées par le gérant de l'EURL.

LE STATUT EURL

Recomandé pour vous si

- → Vous êtes sûrs de générer un CA supérieur à 70 000€ (seuil maximum de la micro-entreprise)
- → Vous souhaitez payer moins de charges qu'un salarié
- → L'administratif ne vous fait pas peur
- → Vous savez déjà que vous voulez développer une société

Contraintes

- → Régime social plus contraignant
- → Cela vous prendra plus de temps que pour la création d'une micro-entreprise
- → Charges sociales calculées sur les revenus professionnels que le gérant déclare tous les ans dans la déclaration sociale des indépendants (DSI)
- → Charges prévisionnelles + régularisation

Ressources

FICHE PRATIQUE - TVA

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est un impôt indirect sur la consommation. Elle représente aujourd'hui plus de la moitié des recettes fiscales de l'Etat. Cet impôt est collecté et reversé par les entreprises soumises à TVA. La TVA ne vous appartient donc jamais. Vous n'êtes qu'un intermédiaire. Suivant votre régime, vous serez soumis à TVA ou non, reversez cette TVA sur des cadences mensuelles, trimestrielles ou semestrielles.

Franchise en base (ou dispense) de TVA

La franchise de TVA vous permet d'être non assujetti à TVA. Vous ne collectez pas de TVA sur vos factures de vente mais vous ne pouvez pas la récupérer sur vos achats. La franchise de TVA concerne potentiellement toute les formes juridiques. Les micro-entrepreneurs seront directement dans ce régime. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas dépasser de chiffre d'affaires encaissé de 33200€ la première année auquel cas ils ne pourront plus bénéficier de cette franchise et seront assujetti à la TVA le ler jour du mois de dépassement. Pour les autres formes, il faut la demander à la création.

Cas particulier : un micro-entrepreneur ne dépasse pas les 33 200€ de chiffre d'affaires encaissé (pour les prestations de services) lors de sa première année, il bénéficie toujours de la franchise en base de TVA.

A partir de la deuxième année, celui-ci bénéficie d'un seuil de tolérance de 2000€, portant la limite à 35 200€ de chiffre d'affaires encaissé. Si le chiffre d'affaires atteint la fourchette entre 33 200 € et 35 200€ sur deux années d'affilées, il sera assujetti au ler Janvier de l'année suivant le dépassement.

La seconde année, ce micro-entrepreneur atteint un chiffre d'affaires de 34000€, il n'est toujours pas assujetti à la TVA. La 3ème année, il reste également dans la fourchette avec un chiffre d'affaires de 34000€. Il sera alors assujetti à la TVA au 1er janvier de la 4ème année.

Le régime simplifié de TVA

Comme l'indique son nom, ce régime de TVA est simple. C'est celui qui nécessite le moins de déclarations, 3 par exercice. Vous reversez 2 acomptes semestriels au cours de l'exercice qui doivent être payés en Juillet et Décembre. Ils sont calculés sur la base de la TVA payée l'année précédente (55% de celle-ci en juillet et 40% en décembre).

Vous êtes dispensé du versement des acomptes si la base de calcul de vos acomptes est inférieure à 1000€. La TVA due sera alors payées en une seule fois. Il vous faudra également effectuer une déclaration annuelle permettant de renseigner l'ensemble des opérations réalisées durant l'année.

Cette déclaration annuelle sert de base de calcul pour vos acomptes de l'année suivante. Elle permet également de régulariser le solde de TVA qu'il vous reste à payer après le versement des acomptes.

Pour pouvoir rester sur ce régime de TVA, le seuil de chiffre d'affaires hors taxe doit être inférieur à 238 000€. Il faut avoir payé moins de 15 000€ de TVA l'année précédente. Si tel était le cas, l'entreprise devra déposer une déclaration de TVA mensuellement à compter de l'exercice suivant.

Ce régime est intéressant car il permet une gestion de la trésorerie plus flexible. Par contre il nécessite d'être organisé. En effet, vous aurez à reverser de la TVA tous les 6 mois. Il vous faudra donc l'anticiper pour avoir la trésorerie nécessaire.

Le régime réel normal

Vous devez alors déposer chaque mois vos déclarations de TVA. Ici, pas d'estimation. La déclaration reflète exactement ce que vous avez collectée et ce que vous avez récupéré sur le mois précédent. Par exemple, vous paierez la TVA sur les opérations de Janvier en Février.

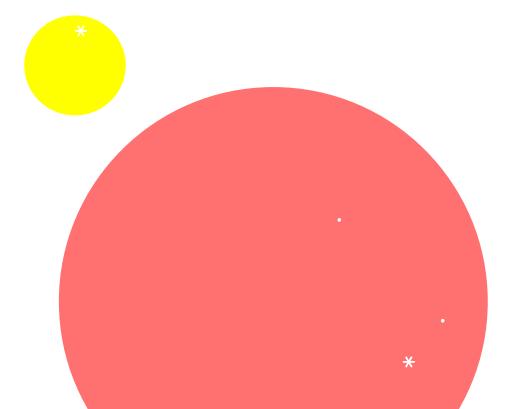
Il est possible de choisir le paiement trimestriel si le montant de TVA que vous devez payer sur l'année ne dépasse pas 4000€.

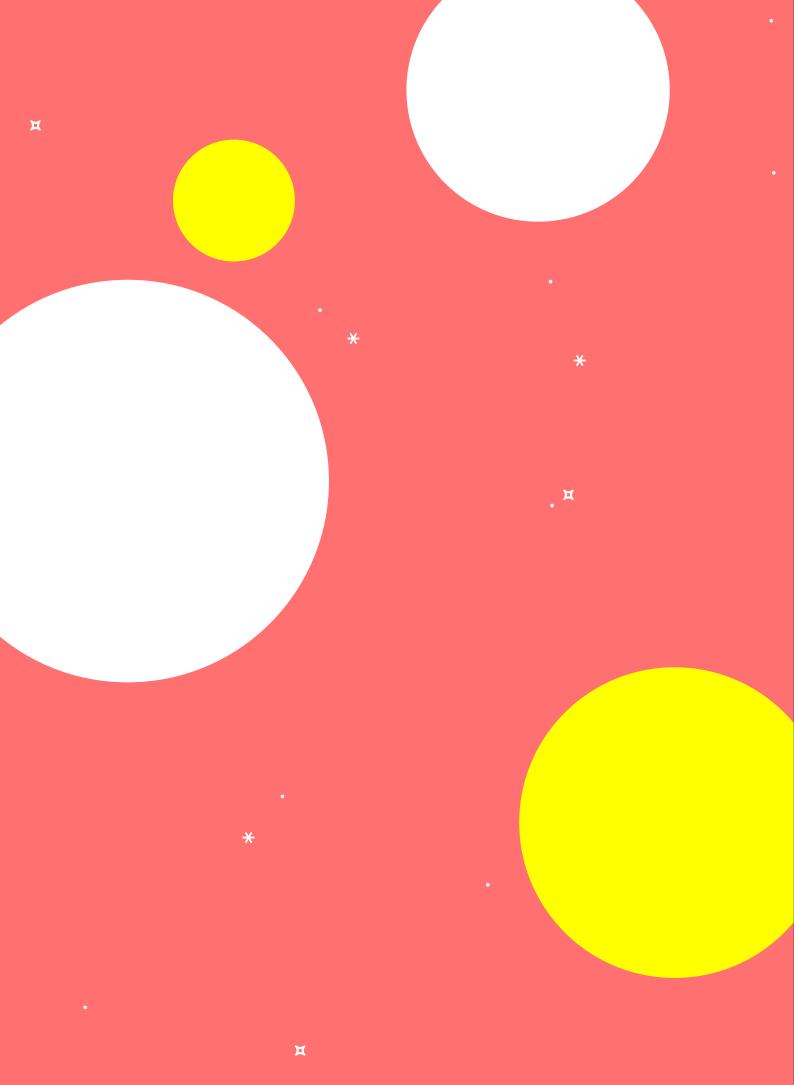
FICHE PRATIQUE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Cette taxe est due par les entreprises et personnes physiques exerçant une activité professionnelle non-salariée. Les travailleurs indépendants sont donc les premiers concernés. Cette taxe bénéficie aux communes et est prélevée en fonction de l'adresse de domiciliation de l'entreprise.

Elle est calculée sur la base du Chiffre d'Affaires et du nombre de salariés employé par le travailleur indépendant. Il existe cependant des exonérations la première année de création de l'entreprise. Depuis le 1er janvier 2019, les activités générant un chiffre d'affaires inférieur à 5000€ sont également exemptées de cette taxe. Un abattement de 50% est possible la deuxième année après la création de l'entreprise.

Enfin, il n'y a aucune déclaration à faire mais cette cotisation doit être payée avant le 15 décembre de l'année en cours.







FICHE PRATIQUE - SITES UTILES

Créer, changer ou cesser son activité

- → Créer, changer ou cesser son activité en ME : lautoentrepreneur.fr
- → Site officiel pour créer son entreprise : guichet-entreprises.fr/
- → Formulaire P0 pour création d'un statut El : <u>service-public.fr/professionnels-entreprises</u> <u>vosdroits/R13747</u>
- → Formulaire M0 pour création d'un statut EURL/SARL : <u>service-public.fr/</u> <u>professionnels-entreprises/vosdroits/R13752</u>
- Formulaire M0 pour création d'un statut SASU/SAS : <u>service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15071</u>

Cotisations sociales

- Demander l'ACCRE : <u>service-public.fr/</u> <u>professionnels-entreprises/vosdroits/R17122</u>
- → Les déclarations sociales : <u>net-entreprises</u>. <u>fr/vos-declarations-en-ligne/dsi/#lessentiel</u>
- → Site de la Sécurité Sociale des Indépendants (ex-RSI) : <u>secu-independants.fr</u>
- → Site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : <u>Ameli.fr</u>

Charges fiscales

- → Fiche pratique sur le prélèvement libératoire : <u>shine.fr/fiches-pratiques/le-prelevement-liberatoire-oui-payer-ses-impots-peut-etre-simple-200163uiLKQ026eeOAWuEc</u>
- → Payer ses impôts sur le revenu : cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP
- → Formulaire de déclaration de la Cotisation Foncière des Entreprise en cas de création ou changement d'exploitant de l'entreprise: impots.gouv.fr/portail/node/8830
- → Demander un numéro de TVA intracommunautaire : <u>service-public.fr/</u> professionnels-entreprises/vosdroits/F23570

Être accompagné dans son activité

- → Cabinet d'expertise comptable et création de société : <u>novaa-expertise.com</u>
- → Banque professionnelle gratuite et création de son statut ME : *shine.fr*





PORTRAITS DE FREELANCES

Cécile Bruzac,

Développeur Front-end

Peux-tu nous raconter ton parcours vers le freelancing?

Auparavant en CDI au sein d'une start-up, j'ai demandé une rupture conventionnelle à la fin de ma période d'essai. Cela m'a permis de me lancer en freelance avec un filet de sécurité. Comme je n'avais aucune garantie sur la réussite de ma démarche, j'ai opté pour une micro-entreprise en 2016. Cette structure simple m'a permis de tester et de voir comment se passait l'activité en freelance.

Avais-tu certaines réserves avant de te lancer?

Ma plus grande crainte était surtout de ne pas pouvoir trouver de client, ainsi que toute la gestion commerciale inhérente au freelancing. J'avais également quelques a priori sur le poids des démarches administratives. Mes questions initiales ont toutefois été dissipées grâce la simplicité du statut de micro-entreprise.

Comment t'es-tu renseignée sur les différents statuts juridiques ?

Je connaissais déjà un peu le régime de microentreprise suite à des missions ponctuelles réalisées en parallèle de mon emploi. J'avais fermé ma structure à l'époque, puis en ai créé une nouvelle lorsque je me suis vraiment lancée à temps plein. Je n'ai donc pas trop eu de questions à me poser pour la suite.

J'ai dépassé le seuil de 32 000€ de plafond après ma première année d'activité – c'était avant le rehaussement en 2018. Il s'agissait alors de la période de transition vers le nouveau plafond. J'ai donc pris rendez-vous avec l'URSSAF pour me renseigner sur le dépassement. Un conseiller m'avait conseillé de créer une société étant donné que le dépassement du seuil était effectif même avec le nouveau plafond en vigueur. J'ai alors appris que le doublement de plafond était rétroactif sur l'année précédente et que je n'avais pas besoin de fermer ma ME.

Il ne faut jamais se fier au discours d'un seul conseiller de l'URSSAF : tous n'ont pas le même niveau d'information. Je conseillerais toujours d'appeler trois ou quatre fois par précaution.

耳

Suite aux directives données par l'URSSAF, j'ai entrepris de fermer ma ME pour créer une société. À ce moment là, j'ai étudié des comparatifs des différents statuts sur internet, mais c'est après m'être renseignée auprès d'amis qui avaient déjà créé leur société que j'ai pris ma décision. Je vais régulièrement au Centre d'Impôt des Entreprises à côté de chez moi qui me donne des conseils pointus, notamment sur la TVA. Il y a un guichet spécialisé pour les entreprises. J'ai souvent affaire à la même personne, qui se souvient de mon dossier et me donne de précieux conseils.

Quelles étaient tes principales interrogations lors de ta phase de recherche sur le choix de ton statut?

Pour le choix du régime pour la création de ma société, il s'agissait essentiellement de questions d'optimisation au sujet des charges à payer. Il fallait que je me projette sur un chiffre d'affaires potentiel. J'ai donc fait une comparaison avec ma situation de salariée pour estimer mon besoin financier, le nombre de jours à travailler, ainsi que le bénéfice dégagé après déduction des charges.

Comment as-tu vécu les démarches pour la création de ton statut ?

Lors de la création de ma société, j'étais en situation d'urgence : je n'ai donc pas fait les démarches moi-même. Je suis passé par le service LegalStart pour effectuer la création rapide de ma SASU, et ce, même si cela me coûtait plus cher car je n'avais pas de temps à perdre.

As-tu rencontré des difficultés particulières par rapport à ton statut juridique ?

Suite aux mauvais conseils de l'URSSAF, j'avais donc entrepris de créer une SASU.

Une fois celle-ci créée, on m'a finalement dit que cela était rétroactif et que je pouvais conserver ma ME. Comme cela me coûtait moins cher au niveau des charges sociales de conserver ma ME, j'ai procédé à la mise en sommeil de ma SASU. Par chance, comme il y avait des confusion au sein de l'URSSAF sur le dépassement de seuil, ils n'avaient pas fermé ma ME. J'ai ainsi pu conserver tous mes avantages, notamment l'ACCRE.

Lors d'une mise en sommeil d'une entreprise, je ne paie pas de charges mais j'ai tout de même du aller au Greffe de Paris pour en faire la demande. Cela n'était pas pris en charge par les services de Legalstart. Cela m'a pris beaucoup de temps et je n'ai rien pu facturer pendant un mois. Je n'ai pas d'autres difficultés maintenant que ma SASU est en sommeil. Je dois simplement déposer un bilan comptable à la fin d'année et n'ai pas besoin d'expert comptable. Ma SASU sera quant à elle fermée automatiquement à la fin de l'année prochaine si je ne la réactive pas.

Quel impact a ton statut juridique sur ta situation professionnelle?

Je n'ai pas de problème particulier par rapport à mon statut ME. Je pensais au début que cela pourrait avoir un impact pour trouver des missions. Au final, pas du tout. Mon profil est plutôt recherché et c'est vraiment cela qui compte pour les clients. Comme j'ai dépassé le seuil de 33 200€ en ME, je peux maintenant déduire mes frais en récupérant la TVA. Le statut ME est vraiment une rampe de lancement, avec des démarches progressives qui évoluent petit à petit en fonction de sa situation.

Quels sont selon toi les avantages de ton statut juridique ?

En ME, les déclarations restent simplifiées. Cela ne devient plus complexe qu'au fur et à mesure de la gestion de son activité. Enfin, les aides avec réduction des charges sont un vrai atout.

Quels sont selon toi les inconvénients de ton statut ?

En ME, tu n'as pas d'optimisations fiscales possibles puisque l'intégralité de ton chiffre d'affaires est considéré comme un revenu.

Recommandes-tu de solliciter l'aide d'un expert comptable ?

Aujourd'hui, je m'occupe de tout toute seule. C'est uniquement lorsque je repasserai en SASU que je confierai ce travail à un comptable. Si je considère le temps passé sur les erreurs de dépassement du seuil de ME, cela aurait été plus intéressant d'avoir un comptable. Maintenant que je maîtrise mieux le sujet, je me sentirai plus à même d'en parler à un comptable.

Quels conseils donnerais-tu à quelqu'un qui hésite dans le choix de son statut ?

Il faut vraiment faire son choix en fonction de sa situation personnelle. La loi évoluant souvent, il est important de rester à jour sur les caractéristiques de chaque statut. C'est notamment le cas avec des règles qui changent suite à la mutation du RSI. C'est peut-être mieux de se faire accompagner par un comptable dès le début pour être rassuré, même si cela peut avoir un coût nonnégligeable. Car il peut vite y avoir de petits problèmes et surtout une grande perte de temps qui aurait pu être évitée. S'il connaît bien votre secteur d'activité, c'est encore mieux.

J'apprends tous les jours de nouvelles choses sur la gestion de mon entreprise. Je suis d'ailleurs revenue sur cinq ou six déclarations de chiffre d'affaires. Toutefois, on a toujours été plutôt conciliants avec moi et mes retours ont été pris en compte. Les discussions à ce sujet sur le Slack de comet m'ont aussi beaucoup appris et bien guidée dans les démarches.



PORTRAITS DE FREELANCES

Nicolas Dupouy,

Développeur Back-end et Data Engineer

Peux-tu nous raconter ton parcours vers le freelancing?

J'étais employé en SSII puis j'ai été placé sur une nouvelle mission où je devais facturer en indépendant, même si cela était invisible pour le client final. Je suis donc devenu indépendant via ma SSII. C'était en 2008 et à cette époque j'ai créé une EI, car l'entreprise était plus simple à gérer d'un point de vue administratif qu'une société, sans trop de formalités à la banque. Je n'avais donc pas à faire de séparation entre mon patrimoine personnel et mon entreprise. J'avais toutefois peu de biens personnels donc ce n'était pas un souci.

Puis est arrivé le moment où j'allais me marier, acheter un appartement, et tout ce qui va avec. J'ai donc réfléchi à avoir un patrimoine séparé. Il est toujours possible qu'un client te condamne à verser des indemnités en cas de litige. Créer une société m'a permis de protéger les biens de mon foyer. J'ai donc opté pour le statut d'EURL car je n'avais pas prévu d'avoivr d'associés.

Quelles démarches as-tu entreprises pour trouver des informations sur les différents statuts juridiques ?

Comme je suis passé de salarié à indépendant via ma SSII, j'avais eu la possibilité de m'inscrire à Pôle Emploi. J'avais donc rencontré un agent qui m'avait donné des conseils sur les structures juridiques. Lorsque j'ai dû faire évoluer mon statut juridique pour passer en EURL, j'ai contacté un expert comptable qui m'a conseillé sur les différentes formes juridiques à ma disposition.

As-tu rencontré des difficultés particulières par rapport à ton statut juridique ?

J'ai déjà eu des problèmes avec l'URSSAF suite à une mauvaise déclaration de chiffre

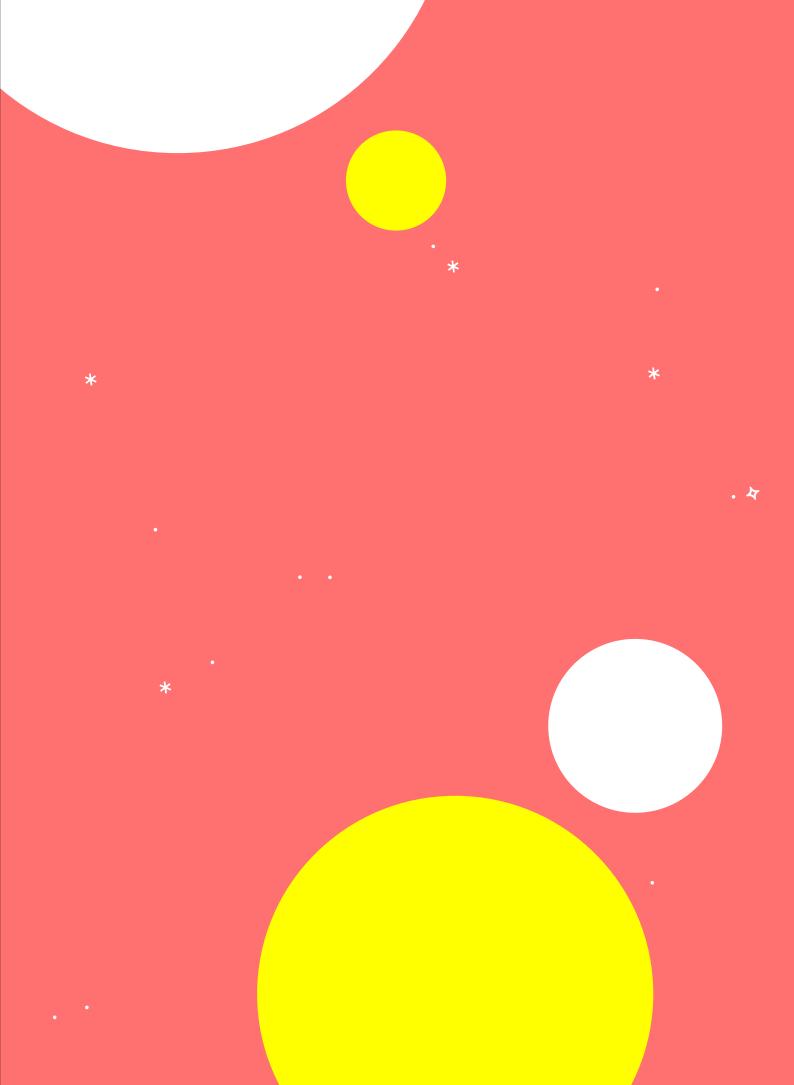
d'affaires au DSI par un expert comptable. La personne avait déclaré mon chiffre d'affaire avec un zéro en plus. J'avais alors reçu une notification de paiement des cotisations avec un montant équivalent à mon chiffre d'affaire initial. J'ai dû faire des tas de courriers auprès de l'URSSAF. Cela a duré pendant un an et demi et je recevais en parallèle des lettres d'huissier qui me demandaient de payer. J'ai dû alors saisir le tribunal des affaires sociales pour plaider mon cas auprès d'un agent URSSAF. C'est comme ça que j'ai résolu le problème.

Recommandes-tu de solliciter l'aide d'un expert comptable ?

J'ai choisi de recourir à un comptable car je trouve le coût intéressant pour toute la gestion qu'il y a à faire — quand celui-ci ne se trompe pas dans la déclaration de chiffre d'affaires. Cela me permet aussi d'être rassuré par rapport aux démarches. Par exemple, lorsque j'ai reçu la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), j'ai pu demander des conseils et une vérification de ma déclaration.

Quels conseils donnes-tu aux indépendants sur le statut juridique ?

Il faut être hyper carré et rigoureux dans la gestion de son entreprise. Comme tout est automatisé, tu reçois des courriers très agressifs au moindre retard avec des pénalités de retard de paiement. Toutefois, ce genre de situation simple peut se régler rapidement en appelant l'organisme. Les conseillers se montrent en général plutôt conciliant lorsque tu expliques la situation.





PORTRAITS DE FREELANCES

Etienne Brodu, Développeur Full Stack

Peux-tu raconter ton parcours vers le freelancing?

Je me suis lancé en tant que freelance car je ne trouvais pas de boîte qui me plaisait vraiment. Je ne me sentais pas du tout aligné avec les entreprises qui me proposaient des postes. En tant que freelance, je me suis dit que je serais plus content de ce que je fais car je serais en phase avec la mission avec un scope plus réduit, sans être obligé d'être aligné sur tout le produit. Je n'étais pas non plus satisfait de la manière dont le salariat fonctionne, avec cette idée de "rentrer dans une boite pour m'occuper".

Comment t'es-tu renseignée sur les différents statuts juridiques ?

Au début, j'y suis allé petit à petit au début pour éviter de me poser trop de questions sur le fonctionnement d'une entreprise. J'ai donc créé une micro-entreprise. Lorsque j'ai su que le freelancing m'intéressait dans la durée, il m'a fallu réfléchir à un autre statut pour pérenniser ma situation.

J'ai alors étudié tous les statuts et c'est à ce moment que j'ai bossé sur mes projets personnels : fisca.js et status quo. Le problème est que la plupart des gens qui se lancent regardent principalement l'aspect charges et trop peu l'aspect couverture sociale. C'est pourquoi au premier abord, les personnes se disent que la ME est le statut le plus avantageux car il n'y a que 22% de charges. Pourtant, couverture sociale et cotisations à la retraite devraient selon moi peser davantage dans l'équation. La compréhension des systèmes de cotisation et de retraite sont tellement complexes que peu de personnes s'y intéressent. L'aspect fiscal est la partie la plus visible et facile à intégrer dans son choix de statut. Seulement, il faut considérer que ces choix que tu fais aujourd'hui... tu ne dois pas les regretter plus tard.

C'est pour ça que j'ai travaillé sur mon projet fisca.js. Il s'agissait de comparer les choses qui sont comparables en intégrant l'aspect social.

Pour pérenniser ma situation actuelle, je prendrais une SASU. Ce statut possède la meilleure couverture sociale et cela correspond bien à ma situation. Je n'ai pas envie de sacrifier ma couverture sociale pour mes finances. En plus, le foyer fiscal de ce statut me permet de couvrir toute ma famille si je le désire.

Comment as-tu vécu les démarches pour la création de ton statut ?

Concernant la création de mon statut ME, j'ai tout géré moi-même. Les démarches étaient cependant un peu plus compliquées que ce qu'on m'avait vendu, avec quelques déplacements nécessaires à l'URSSAF. Maintenant, des acteurs comme Shine prennent en charge sa création et c'est encore plus simple pour créer son statut.

Quel impact a ton statut juridique sur ta situation professionnelle?

Aujourd'hui, je travaille en remote depuis l'Australie pour une durée de cinq mois. Le fait que je sois à l'autre bout du monde ne change absolument rien à partir du moment où l'adresse fiscale est déclarée en France. Pour ma situation, j'ai déclaré mon adresse fiscale chez mes parents. Il y a tout de même une limite de six mois par an. Au-delà, on est considéré comme expatrié et on doit se rapporter à l'administration du pays.

Ayant déplacé le plafond de la microentreprise, je paie la TVA et peux donc déduire mes charges. C'est très intéressant lorsque tu as du matériel à acheter de le faire passer par l'entreprise. Néanmoins, la TVA est seulement en Europe : je ne peux donc pas récupérer la TVA sur des dépenses effectuées en Australie.

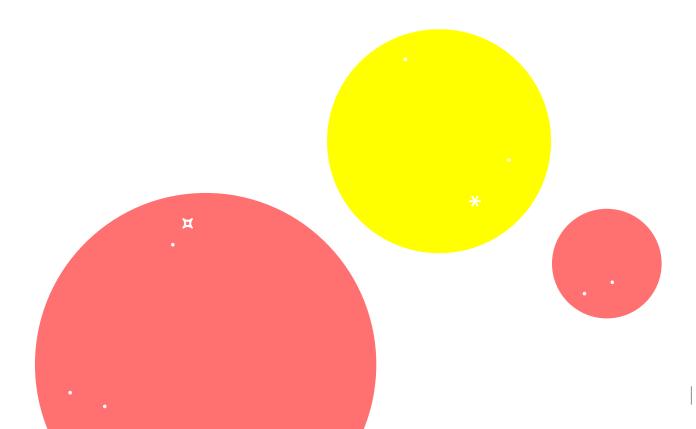


Recommandes-tu de solliciter l'aide d'un expert comptable?

Je suis allé voir Novaa pour expliquer ma situation et j'ai obtenu beaucoup d'informations sur les différences entre les statuts, ce qui m'a beaucoup aidé sur mon projet fisca.js. J'ai pris un expert comptable depuis que j'ai passé la franchise de TVA pour m'aider dans mes déclarations et c'est beaucoup plus simple.

Quels conseils pourrais-tu donner à quelqu'un qui hésite dans le choix de son statut ?

Je recommanderais la ME à quiconque souhaiterait démarrer en freelance. Après, il s'agit de savoir quel est le compromis que tu veux avoir avec la société au niveau des charges et de la couverture sociale. Il y a vraiment un manque de considération pour la couverture sociale en France.



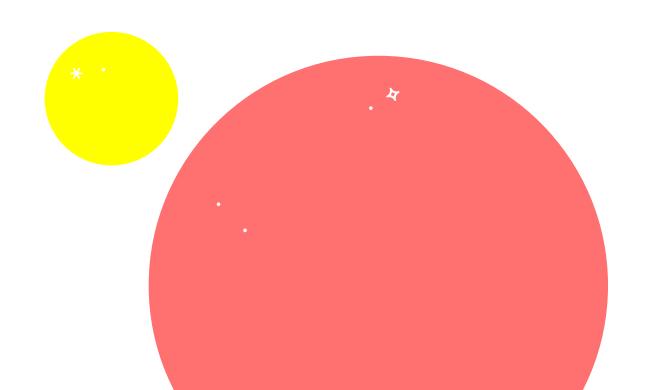
comet.co

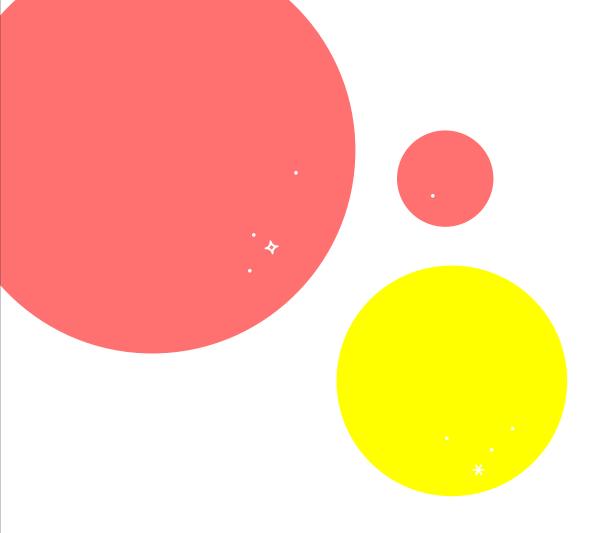
COMET

Fondée en septembre 2016, comet est une plateforme qui connecte instantanément les meilleurs développeurs et experts data freelances aux entreprises les plus ambitieuses.

La start-up a développé ses propres technologies : un programme sélectif d'évaluation pour s'assurer d'un haut niveau de compétences sur la plateforme et un algorithme de « matching » qui garantit de trouver le meilleur expert pour toutes missions tech et data en seulement 48 heures.

Comet regroupe une communauté de plus de 3 500 freelances qui travaillent sur les projets innovants de clients venant de la tech (Deezer) et des grands groupes (Engie, LVMH, Renault). L'équipe compte une soixantaine d'employés déterminés à réinventer la façon dont entreprises et indépendants travaillent ensemble. Plus d'informations : www.comet.co





novaa-expertise.com

NOVAA

Novaa Expertise est un cabinet d'expertise comptable spécialisé dans la création d'entreprise et le suivi comptable des indépendants.

De la création de votre société à votre bilan de fin d'année en passant par vos déclarations de TVA, Novaa prend en charge toutes les formalités fiscales et sociales obligatoires de votre société.

Vous bénéficierez d'un accompagnement humain et dématérialisé. Humain grâce à une équipe de consultants dédiés qui vous accompagne au quotidien. Dématérialisé grâce à Tiime, outil vous permettant de gagner du temps dans la gestion de votre entreprise (synchronisation avec le compte bancaire professionnel, gestion de vos notes de frais, facturation client).

Bonus: en tant que membre de la communauté comet, vous bénéficiez de la gratuité sur la création de votre société et 1 mois de comptabilité offert.

